

AVIS IMPORTANT

Afin de permettre aux employés de la rédaction, de la circulation et de l'administration, de prendre leurs vacances, le journal "Le Travail" ne sera pas publié les 22 et 29 juillet.

La Direction



Vol. XXXI — No. 21

Ottawa, 1er juillet 1955

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la
Documentation
Catholique du
15 mai 1955)

GRANBY

LES EMPLOYÉS DE MONTROSE ONT GAIN DE CAUSE ET RETOURNENT AU TRAVAIL

Ca brasse dans l'industrie du papier

Quand un syndicat est quelque temps sans faire parler de lui dans les manchettes des journaux et, qu'un beau jour, surgissent des difficultés sérieuses qui menacent de faire éclater un conflit, il y a tout de suite des gens inquiets qui demandent: va-t-il y avoir une grève? C'est là un réflexe de peur bien regrettable et surprenant chez des gens sérieux.

Il y a un problème, il peut amener des complications sérieuses, est-ce une raison pour ne pas l'envisager en face et dire: Vu qu'il est possible qu'une grève éclate et si on continue, abandonnons la partie. Nous ne le croyons pas parce qu'agir ainsi est un signe de lâcheté.

C'est ce qui arrive dans l'industrie dans la région, parce que les Syndicats de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred, Kénogami, Jonquières et Riverbend décident de défendre avec vigueur leurs points de vue et que les compagnies résistent, il y a tout de suite des gens pour dire aux travailleurs: Mes petits enfants, ne soyez pas trop exigeants, n'allez pas engager de luttes qui vont aboutir à une grève. Avant même d'étudier le problème, ces gens ont déjà pris une décision, puisque leur seule ambition semble être d'éviter la grève.

Personne dans la région n'a parlé dans le moment de faire la grève. Mais, il y a des centaines de travailleurs qui ont décidé de faire valoir leurs demandes qu'ils considéraient fondées. Si les compagnies s'obstinent, qu'arrivera-t-il? On verra dans le temps. Pour reprendre, en la

Un arrêt de travail de 24 heures leur vaut la signature d'une entente qui leur garantit leurs principales demandes — Une garantie de trois heures de travail par jour — Les tâches ne seront pas changées durant la présente convention.

Moins de 24 heures après le brusque arrêt de travail survenu à l'usine Montrose Worsted Mills, le Syndicat des employés et la compagnie en sont venus à une entente temporaire écrite qui a été signée à minuit, mercredi, au bureau de la compagnie.

Tout est rentré dans l'ordre et jeudi matin, à 7 heures, les ouvriers sont retournés au travail. L'entente leur garantit les points essentiels auxquels ils tenaient, ainsi qu'un contrat de travail valide pour un an, à compter du 11 juillet prochain.

La rédaction de la nouvelle convention collective de travail sera faite pendant que les employés de la Montrose prendront leurs vacances qui commenceront lundi prochain. A leur retour à l'usine, le nouveau contrat

leur assurera des nouveaux avantages.

AVANTAGES

On sait que l'équipe de nuit forte d'environ 75 employés avait soudainement quitté l'usine à 3 heures 30, le 22 au matin, et qu'à 7 heures, les employés de jour s'étaient abstenus de rentrer à l'usine. Ils expliquaient leur attitude en blâmant la lenteur des négociations en vue de la signature d'un nouveau contrat de travail; l'ancien était expiré depuis le 1er mai.

Il y eut assemblée d'urgence au sous-sol Notre-Dame, à 8 heures 30 du matin, et dans l'après-midi, des pourparlers sérieux débutaient résultant en la signature de l'entente.

L'entente garantit une amélioration de la clause de séniorité; une amélioration de la clause de sécurité syndicale; la modification des heures de travail; huit jours de congé par année dont sept payés; en cas de manque de travail, la compagnie garantit

trois heures de salaire par jour; une hausse générale de salaire de trois p. 100, ou compensation pour les équipes de jour et cinq p. 100 pour l'équipe de nuit.

Dans le département du tissage, du montage et du dévidage, la semaine sera de 43 heures $\frac{3}{4}$ au lieu de 45; dans le département du filage de 41 heures $\frac{1}{4}$ au lieu de 42 heures $\frac{1}{2}$; dans le département du reprisage, de 47 heures $\frac{1}{2}$ en cinq jours au lieu de 48 heures en six jours; les préposés à l'entretien et à la finition auront la semaine de 50 heures; l'équipe de nuit travaillera 37 heures $\frac{1}{2}$ par semaine au lieu de 39 et 40 heures.

Il y aura aussi des rajustements de 2, 3 et 5 cents l'heure. La cédule d'apprentissage sera réduite à trois mois pour toutes les opérations, sauf pour les mécaniciens et les reprisesuses. Il y aura aussi élimination du travail du dimanche soir pour l'équipe de nuit.

L'entente temporaire a été signée par MM. Jean-Guy Riendeau, président du Syndicat de la Montrose; Jean-Guy Côté, vice-président; Ernest Tremblay, secrétaire, et René Gosselin président de la Fédération nationale du textile, qui représentaient la partie ouvrière, et MM. Myron Israel et Léo Marousey, pour la compagnie.

modifiant, une expression que des politiciens nous ont répétée à satiété, disons: pas nécessairement la grève, mais la grève si nécessaire.

Les travailleurs de la Pulpe et du Papier ne feront pas la grève pour le plaisir de la chose, mais ils la feront si c'est nécessaire pour faire comprendre ceux qui restent sourds à leurs demandes actuellement.

M. Louis-Philippe Roy écrit au TRAVAIL

En date du 13 juin, nous avons reçu une lettre de M. Louis-Philippe Roy, M.D., rédacteur en chef de L'ACTION CATHOLIQUE, de Québec, nous exprimant sa surprise de lire les commentaires que nous avons oubliés en page 4 de notre édition du 10 juin concernant le sort fait à un communiqué.

M. Roy nous explique que ce n'est pas par mauvaise volonté que le communiqué paru dans le journal L'ACTION CATHOLIQUE avait omis certains passages que le syndicat jugeait essentiels: la raison, souligne M. Roy, c'est que le communiqué était difficile à lire à cause de nombreuses corrections qui avaient été faites par le rédacteur de ce communiqué en laissant deux phrases inachevées non liées l'une à l'autre. Ne comprenant pas le sens de ces deux phrases, le préposé à la page de la Mauricie a tout simplement supprimé le paragraphe incompréhensible.

M. Roy demande aussi à nos correspondants de placer l'essentiel de la nouvelle à publier au début et de faire les communiqués plus courts.

Après vérification avec l'original du communiqué, nous devons admettre avec M. Roy, que le sens de ce communiqué était difficile à saisir. Un tel imbroglio aurait pu être évité toutefois si le communiqué avait été bien fait ou si le préposé à la page de la Mauricie avait fait enquête auprès des responsables du communiqué et leur avait demandé des explications au sujet des phrases boiteuses.

THETFORD

Convention collective dans le commerce

A. Setlakwe & Fils Enrg., vient de signer une convention collective avec le Syndicat national des Commis de Magasins de Thetford. C'est la deuxième année consécutive que Setlakwe & Fils Enrg., renouvelle sa convention collective de travail.

La présente convention collective durera deux ans, au lieu d'un an. Elle commence le 27 novembre 1954 pour se terminer le 15 octobre 1956. L'autre nouvelle caractéristique de la conven-

tion, c'est que l'Employeur et le Syndicat se sont entendus sur une classification des employés et sur une échelle de salaire appropriée. Il résulte de cette clause que le tiers des commis gagne \$60.00 par semaine, le maximum; plusieurs employés féminins obtiennent ainsi une augmentation de salaire de \$8.00 à \$10.00 par semaine. Les Commis recevront en plus une commission d'un pour cent dès le premier dollar de vente.

Les employés sont compris dans trois catégories. La catégorie 1, les employés masculins à la vente, gagnent un maximum de \$60.00, puis \$55.00 et \$30.00. Chaque année d'expérience, l'employé de cette catégorie obtient une augmentation de salaire de \$5.00.

La catégorie 2 comprenant les employés de bureau féminins, obtient un salaire maximum de \$40.00 et un minimum de \$24.00. L'échelle de salaire est également graduée à chaque année d'expérience.

Les employés féminins à la vente et les couturières sont comprises dans la catégorie trois. Le salaire maximum est de \$40.00. Le salaire minimum est de \$23.00. Chaque année d'expérience donne une augmentation graduée de salaire jusqu'au maximum de \$40.00.

Quand il y a une vacance dans une catégorie, l'employé de la classe B monte dans la classe A et obtient une augmentation de salaire avec sa promotion.

Quelques jours plus tard, l'Association des Marchands Détaillants de Thetford, signait une convention de travail qui couvrirait les employés de cinq propriétaires des magasins suivants: La Ferronnerie J.-L. Demers, Poiré et Frère, Alphonse Blais-Dubé et Dubé et Mlles Jobin. Enrg. MM. Jean-Paul Talbot et Jean Charles Carrier, respectivement président et vice-président du Syndicat des Employés de Commerce de Thetford ont signé la convention collective qui accorde sensiblement les mêmes avantages que ceux énumérés plus haut.

LA SEMAINE

SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

Un front solide des ouvriers du papier

Les syndicats de la pulpe et du papier de Port-Alfred, Kénogami, Jonquière et Riverview sont actuellement en négociations avec les compagnies Consolidated Paper et Price Brothers.

Jusqu'ici, les employeurs ne se sont pas forcés outre mesure pour accéder aux demandes des travailleurs et

ils ont fait des offres inacceptables parce qu'insignifiantes dans les circonstances. Aussi, les syndicats du papier de la région ont-ils tenu au cours de la semaine dernière, des assemblées générales au cours desquelles les négociateurs ont informé les membres, de la position des employeurs.

Après discussion, les membres des syndicats de ces 4 usines de pulpe et de papier ont rejeté unanimement les offres des compagnies. Comme les négociations étaient terminées à Port-Alfred, l'assemblée des membres a décidé de demander les services d'un conciliateur immédiatement. Dans les moulins de Price Brothers, les négociations n'étant pas terminées, les négociateurs des syndicats ont été autorisés à rencontrer de nouveau l'employeur pour terminer les discussions.

En somme, les syndicats du papier de la région croient que leurs demandes sont fondées et raisonnables, que les employeurs sont en mesure d'y accéder et qu'il n'y a pas de raison pour accepter les offres actuelles des compagnies. Les négociations se poursuivront donc ces jours-ci (la conciliation à Port-Alfred) et les syndicats tiendront fortement à leurs demandes initiales.

Il est vrai que les unions internationales ont signé ces derniers temps des ententes avec des papeteries, mais les syndicats n'entendent pas signer des contrats semblables tout simplement parce que d'autres unions l'ont fait, alors que leur attitude était discutable.

Les travailleurs du papier maintiendront leur attitude actuelle jusqu'au bout. Le récent arrêt de travail qui est survenu à Shawinigan aux usines de papier de la Consolidated Paper est une preuve de la détermination des travailleurs de la pulpe et du papier de faire valoir leur point de vue avec ténacité et en dépit de tous les obstacles.

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

LE LITIGE DANS LA PULPE ET LE PAPIER

Les négociateurs des syndicats ont informé ces jours-ci les membres des offres des compagnies; elles consistent dans des augmentations de salaires de 5 p. 100 plus une fête flottante et une hausse de un cent l'heure de la prime aux travailleurs d'équipes. C'est tout, point. Maintenant, qu'ont demandé les travailleurs du Papier?

D'abord, ils veulent une augmentation de 15 cents l'heure et des rajustements pour les hommes de métier. De plus, ils désirent améliorer leurs vacances de même que les fêtes chômées et payées. Enfin, ils veulent négocier un plan d'assurance et un fonds de pension et éliminer le damné travail du dimanche auquel les compagnies tiennent fortement. Voilà en quoi consistent les demandes, dites monétaires, des gens du papier. Il n'y a rien d'extraordinaire dans tout cela et quantité d'autres travailleurs bénéficient déjà de ces avantages ailleurs.

Les syndicats ont d'autres demandes non moins importantes, même si elles ne coûtent rien en argent à l'employeur. En deux mots, les syndicats veulent avoir un vrai contrat de travail et non seulement une convention qui leur donne un salaire et des vacances.

Ils veulent d'abord l'arbitrage des griefs causés par les promotions, les congédiements et les réembauchages. Cela veut dire, si quelqu'un n'est pas satisfait ou croit que la convention a été violée, il pourra faire valoir son point de vue auprès d'un tribunal d'arbitrage qui rendra une décision obligatoire pour la compagnie et le Syndicat. Or, actuellement les travailleurs n'ont aucune garantie sur ce point. Ils peuvent faire des griefs dans ces cas mais ils n'ont pas les moyens de les défendre d'une façon efficace.

De même, les travailleurs du papier veulent une clause d'ancienneté qui les protège dans les cas de promotion, de mise à pied, de permutation, etc. En d'autres termes, ils veulent que la justice gouverne dans ces cas et qu'un travailleur qui a de l'ancienneté et qui peut faire un travail donné, a la préférence sur un autre plus jeune, même s'il a moins "liché" le patron et s'il n'a pris toute sorte de moyens détournés, souvent condamnables, pour se placer aux dépens des autres.

SAINT-HYACINTHE

M. Joseph Piché, président du syndicat de la Goodyear, a été réélu à l'unanimité président du Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques de Saint-Hyacinthe pour un quatrième mandat consécutif. M. Piché est en fait rendu à son septième mandat à la présidence de cet organisme qui groupe plus de 2,500 travailleurs de la ville.

L'élection à la vice-présidence amena quelques changements dans la composition du prochain exécutif. Furent élus également par acclamation MM. Léo-Paul Desmarais, Omer Bell, respectivement 1er et second vice-présidents, Lauréo Girouard, secrétaire, Oscar Poirier, trésorier, et Candide Dubuc, Antoinette Fortier, Rita Lamoureux et Rosario Drapeau, tous directeurs.

Le président remercia les délégués pour la confiance qu'ils venaient de lui témoigner en l'élevant à un quatrième mandat consécutif. Il souligna les progrès réalisés par le syndicalisme chrétien et promit qu'avec l'aide du nouvel exécutif, il continuerait de lutter pour obtenir à l'avantage des ouvriers, de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et le complet respect de leurs droits.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

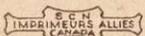
Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa





Groupe d'employées de la Penman's de St-Hyacinthe effectuant le piquetage devant l'usine. Après quinze semaines de grève, les syndiquées montrent la même détermination qu'au premier jour et gardent confiance dans l'issue du conflit.

PROCHAINS CONGRES DE NOS FEDERATIONS

La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier nous communique que son congrès annuel aura lieu cette année dans la ville de Québec, les 15, 16 et 17 juillet en l'édifice de Syndicats Nationaux, 155 boulevard Charest est. L'inscription des délégués aura lieu le vendredi 15 juillet et les délibérations se poursuivront pendant les deux jours suivants. Le choix des officiers de la Fédération se fera dans la journée du 17 juillet.

Quatre autres fédérations affiliées à la C.T.C.C. tiendront leur congrès annuel dans les semaines qui vont suivre.

Il s'agit des Fédérations du Bâtiment et du Bois Ouvré qui tiendront un congrès conjoint aux Trois-Rivières, les 1er et 2 juillet. Le principal sujet de discussion sera la discussion qui se fera sur la fusion éventuelle de ces deux fédérations.

De leur côté, les travailleurs affiliés aux syndicats de la Fédération du Textile se réuniront à Coaticook, les 7, 8 et 9 juillet. Les difficultés que traversent actuellement les travailleurs du textile qui supportent une grève depuis plus de quinze semaines à la Penman's de Saint-Hyacinthe feront sans doute l'objet d'études approfondies.

La Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires se réunira à Joliette, les 8, 9 et 10 juillet, tandis que les 9, 10 et 11 juillet, ce sont les syndicats affiliés à la Fédération Nationale du Commerce qui tiendront leur congrès annuel à Granby.

KENOGRAM

Entente dans le Bois Ouvré

Le Syndicat National du Bois ouvré de Jonquière et Kénogami vient de signer une nouvelle entente avec la maison Adjutor Bergeron & Fils Limitée, industrielles de Kénogami.

L'an dernier, le syndicat et l'employeur avaient signé un contrat de deux ans à la suite du lock-out qui était survenu en avril 1954. Toutefois, il y avait

une clause qui prévoyait la réouverture des négociations sur les salaires seulement. Les discussions se sont poursuivies ces dernières semaines et les parties ont réussi à s'entendre en conciliation. Par cet accord, les travailleurs reçoivent des augmentations de salaire variant de \$0.05 l'heure pour les journaliers à \$0.10 l'heure pour certains hommes de métier.

Enquête demandée dans les hôpitaux

Une requête en ce sens est adressée à la Commission Episcopale d'Etudes sociales de la province de Québec par le congrès de la Fédération Catholique des Services.

Au cours de son congrès annuel qui s'est déroulé à Nicolet le 18 juin dernier, la Fédération Catholique des Services qui groupe plus de 6400 employés d'hôpitaux de la province de Québec, a adressé une requête à la Commission Episcopale d'Etudes sociales de la province de Québec lui demandant de faire enquête sur les difficultés rencontrées lors de la négociation de convention collective.

Le texte de la résolution qui a été adoptée à la demande du conseiller technique de la Fédération, M. Jacques Archambault, précise que d'innombrables difficultés ont été rencontrées au cours de l'année dans les négociations des conventions collectives de travail avec les hôpitaux dirigés par des congrégations religieuses.

Après avoir précisé que les principales difficultés se concentrent autour des clauses de sécurité syndicale, la résolution ajoute que le refus des hôpitaux de sanctionner la reconnaissance du syndicalisme catholique par des clauses de sécurité syndicale adéquates équivaut à un refus de reconnaître le syndicalisme catholique lui-même.

C'est pour cette raison que le congrès demande à la Commission Sacerdotale d'Etudes sociales de la province de Québec qui est composée de sociologues et de théologiens, de faire enquête sur cette situation.

Les salaires et les heures de travail

Dans son rapport, M. Archambault a rappelé que le taux de

base est extrêmement bas dans les hôpitaux. Le taux de base maximum est à l'heure actuelle de seulement \$38.00 par semaine tandis qu'il est encore de seulement \$27.00 par semaine dans plusieurs hôpitaux.

Le congrès a aussi déploré les trop grandes différences de salaire payé pour des tâches comparables dans diverses régions et l'on a décidé de travailler à l'uniformisation des salaires, de même qu'à l'uniformisation des classifications.

Quant aux heures de travail, la Fédération se réjouit du fait que le maximum soit maintenant de 48 heures par semaine dans tous les hôpitaux et que même la semaine de travail de 44 heures a été obtenue pour plusieurs classifications dans un hôpital. Par ailleurs, la semaine de 44 heures pour tous les employés est actuellement en négociations en faveur des employés de l'hôpital de Chicoutimi.

Des délégués de 20 des Syndicats affiliés à la Fédération venant de tous les coins de la province et même de l'Ontario où la Fédération compte deux syndicats affiliés, s'étaient enregistrés.

Vingt quatre syndicats sont présentement affiliés à la Fédération groupant 6,400 membres. Seize délégués fraternels ont également suivi le Congrès ainsi que quelques visiteurs. Le Conseiller technique de la Fédération, M. Jacques Archambault ainsi que le conseiller technique

de Hull et Ottawa, M. Raymond Gagné ont suivi le Congrès du commencement à la fin.

Au Banquet de clôture qui groupait 72 convives, en plus des officiers de la Fédération on remarquait à la table d'honneur Son Excellence Mgr Dubuc, vicaire général, M. l'abbé Aurèle Ouellet aumônier de la Fédération, M. Ubald Caron, maire de Nicolet, M. Camille Roy, député de Nicolet au provincial et représentant de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail.

Les délégués ont réélu tous les officiers pour leur 9e mandat à l'exception de un qui en est à son 4e mandat. Les officiers qui dirigeront la Fédération encore cette année sont: MM. Adélaré Couture, président, Québec; Léopold Brisson, premier vice-président, Montréal; Jean-Paul Doucet, deuxième vice-président, Trois-Rivières; Charles A. Guy, trésorier, Montréal; Wilfrid Brousseau, secrétaire général, Québec.

Au cours du Congrès des résolutions importantes ont été adoptées, par exemple: une résolution demandant d'amender l'article 15 de la loi des Relations Ouvrières.

Plusieurs problèmes ont également été étudiés. Un Comité sera formé pour étudier les définitions des tâches dans les hôpitaux et institutions sous la juridiction de la Fédération. Une étude assez détaillée sur la question de salaire égal pour travail égal a été soumise au Congrès.

Opportune initiative

Le Bulletin mensuel de mai de la Banque Canadienne-Nationale expose ainsi le travail qu'aura la Commission royale d'enquête sur l'économie canadienne en souhaitant que les conclusions de l'enquête soient susceptibles d'orienter le législateur en matière de politique économique:

La constitution de cette commission royale fait surgir dans les esprits de nombreuses questions. Malgré les progrès déjà réalisés en ce sens, les mesures visant la protection des richesses naturelles du pays sont-elles aussi efficaces qu'elles pourraient l'être; sont-elles suffisantes à cette époque d'exploitation intensive? Utilisons-nous ces richesses au mieux de l'intérêt national? N'en livrons-nous pas à l'étranger une trop forte proportion à l'état brut? N'importerait-il pas d'en élaborer sur place une plus grande partie afin de fournir du travail à une population qui croît rapidement? Pourquoi les Canadiens, qui ont à l'extérieur des placements relativement considérables, ne participent-ils pas davantage à la mise en valeur des ressources potentielles de leur pays? Notre outillage industriel est-il, en général, suffisamment perfectionné pour nous permettre de soutenir la concurrence des pays les plus avancés? Comment pourrait-on réduire les prix de revient dans les branches d'industrie qui doivent rivaliser avec des pays où la production est moins chère? Notre marché est-il devenu assez important pour que nous soyons justifiables d'entreprendre la fabrication de certains articles de grande consommation que nous importons? Dans quelle mesure doit-on ou peut-on protéger, sans s'exposer à de sérieuses représailles, des industries jugées nécessaires? Quels effets la subvention de certaines productions a-t-elle sur l'ensemble de l'économie et sur le commerce d'exportation? Quelles sont les répercussions de la présente répartition des impôts sur le développement de la production et partant de l'emploi?

Un bureau pour les syndicats

Les officiers des différents syndicats de la ville de Roberval auront un bureau permanent. Il sera situé sur le Boulevard Saint-Joseph à 312, en face du Palais de Justice. C'est à cet endroit que se tiendront les réunions de l'exécutif de chacun des syndicats. Ce bureau servira également lorsque ses autorités auront à se rencontrer pour discuter les règlements d'un grief ou de toute autre question concernant le syndicat. Il y a à noter que ce bureau a été ouvert par le Syndicat des Services Hospitaliers de l'Hôtel-Dieu Saint-Michel de Roberval.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694



Dans la photo du haut, les invités au banquet offert aux délégués de la Fédération des Barbiers Coiffeurs et Coiffeuses par le syndicat de St-Hyacinthe. Sur la photo ci-contre, on remarque de gauche à droite, M. le Chanoine Roland Frigon, aumônier du Conseil Central de St-Hyacinthe, Andrée Perrault de Victoriaville, reine de la coiffure en 1954; M. E. E. Cabana, président de la Fédération et Lisette II (Lisette Latour) de St-Hyacinthe, reine actuelle de la coiffure.



SOREL

SENTENCE ARBITRALE ACCEPTÉE DANS LES CHANTIERS MARITIMES

Le Syndicat national des Chantiers maritimes de Sorel qui groupe les employés de la compagnie Marine Industries de Sorel, vient d'accepter les recommandations unanimes d'un tribunal d'arbitrage sous la présidence du juge Philippe Marchand qui accorde divers avantages au syndicat.

Une communication faite par un officier de la Fédération de la Métallurgie à laquelle est affilié le syndicat nous apprend aussi que les employeurs ont eux aussi accepté les recommandations du tribunal d'arbitrage et que les documents officiels seraient signés sous peu. Les autres membres du tribunal étaient Me Marcel Piché, représentant patronal et Me Guy-M. Desaulniers, représentant le syndicat.

Les salaires

Les arbitres ont recommandé une augmentation générale de salaire de trois cents l'heure; par ailleurs ils ont permis la réduction de la semaine de travail de 45 heures à 42½ heures

avec la pleine compensation. Les employés ont aussi obtenu une fête chômée et payée de plus, soit la fête de l'Immaculée-Conception. L'augmentation générale de 3 cents l'heure, la réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation ainsi que les autres avantages économiques obtenus équivalent à une augmentation de 11 cents du salaire horaire.

Les vacances

La clause des vacances a aussi été modifiée de façon à faire reconnaître le principe d'une troisième semaine de vacances après 15 années de services continus; comme ces années de services seront comptées à partir du 21 juillet 1952, c'est donc dire que les employés n'auront pas droit à cette semaine de vacances avant 1957; les syndiqués sont tout de même satisfaits de ce gain puisque le principe de la troisième semaine de vacances est maintenant reconnu officiellement dans la convention.

La clause de la sécurité syndicale a aussi été modifiée de façon à reconnaître l'appartenance au syndicat comme condition d'emploi pour les membres actuels, ce qui équivaut à une forme d'atelier syndical imparfait mitigé.

Une nouvelle clause prévoit

aussi que dans les cas de congédiement ou de suspension déclarés injustes par le tribunal d'arbitrage, la compagnie devra réembaucher les personnes suspendues ou congédiées et le tribunal aura juridiction pour établir la compensation que devra verser la compagnie.

Les syndiqués ont obtenu que tous les avantages économiques soient rétroactifs, à l'exception de l'augmentation générale de 3 cents.

DRUMMONDVILLE

Lors des récentes élections au Syndicat de l'Union des Ouvriers du Textile Coton de Drummondville, les résultats ont été les suivants: MM. Henri Auger, président; Philius Dionne, 1er vice-président; Elphège Lauzière, 2e vice-président; Charles-E. Leblanc, trésorier; Cyrille Ménard, assistant-trésorier; Paul Marcoux, secrétaire-financier; Rosaire Mailhot, secrétaire-archiviste; Albert Thivierge, assistant-secrétaire-archiviste; Paul Morin, secrétaire-correspondant; P.-E. Garneau, assistant-secrétaire - correspondant; Fernand Thiboutot, gendarme; Omer Lemire, sentinelle, et Marie-Anne Lauzière, assistante-sentinelle.

SAINT-HYACINTHE

Les coiffeurs peuvent être des publicistes du mouvement syndical

Les salons des barbiers coiffeurs et des coiffeuses peuvent constituer les meilleurs endroits pour faire de la propagande en faveur du syndicalisme. C'est ce que déclarait dimanche soir dernier, M. Paul-Emile Cabana, président de la Fédération des Barbiers Coiffeurs et Coiffeuses, lors du banquet offert par le syndicat des Barbiers coiffeurs et coiffeuses de St-Hyacinthe aux congressistes de la Fédération.

Le congrès, soit le 20e de la Fédération puisqu'elle a été fondée en 1935, coïncidait avec le 20e anniversaire de fondation du syndicat local et le président de la Fédération en a profité pour mettre en relief les avantages qu'avait valus aux membres de la profession le syndicalisme. M. Cabana a aussi souligné les avantages que retire le public en général des meilleures conditions de travail qu'avaient obtenues les barbiers-coiffeurs et les coiffeuses.

Situation améliorée

Dans son discours présidentiel, M. Cabana, après avoir souligné les avantages obtenus par les syndiqués, n'a pas craint de reprocher aux membres de sa profession, une certaine négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs, tant sur le plan syndical que professionnel.

"Il y a 20 ans, dit-il, la profession était ouverte à tout venant et envahie par des gens sans compétence. A ce moment, il n'y avait aucune limite des heures de travail, aucune réglementation, aucunes vacances et quant aux prix obtenus, ils étaient ridicules. Aujourd'hui, poursuit-il, tout est changé: Les nouveaux venus doivent subir l'épreuve de l'apprentissage, doivent posséder

leur carte de compétence; nous avons obtenu, par le truchement de la loi de la convention collective que nous devons à la C.T.C.C., la garantie d'un salaire minimum, des heures de travail raisonnables, ainsi que le droit d'exiger une honnête rémunération pour le travail accompli.

Le rôle de l'éducation

Dans son discours, lors du banquet, sous la présidence de Lisette II (Mlle Lisette Latour, de St-Hyacinthe), M. Cabana a développé davantage le rôle que peuvent jouer les membres de sa profession pour le développement et la compréhension du syndicalisme; nos salons de barbiers-coiffeurs et de coiffeuses constituent, dit-il, un excellent endroit pour faire de la propagande syndicale. Nous sommes tellement redevables au syndicalisme pour l'amélioration de nos conditions de travail que nous avons en main les meilleurs arguments pour entretenir le public; d'autre part, le public doit aussi se rendre compte de la plus grande compétence de nos membres ainsi que de l'amélioration des conditions d'hygiène et de propreté dans les salons.

Le banquet

C'est Son Honneur, le maire de St-Hyacinthe, M. Ernest-O. Picard, qui a couronné la reine de la coiffure pour l'année 1955-56, Mlle Lisette Latour, de St-Hyacinthe, qui a pris le nom de Lisette II; après le couronnement dans la salle de l'hôtel de ville de St-Hyacinthe où avait lieu le congrès, M. Picard a remis à la nouvelle reine les clés de la ville.

La soirée s'est terminée par un banquet au Centre Notre-Dame sous la présidence de Lisette II. Plus de 150 convives avaient pris place dans l'immense salle. A la table d'honneur, on remarquait, outre Lisette II, la reine de 1954, Andrée II (Mlle Andrée Perrault de Victoriaville); M. Paul-Emile Cabana, président de la Fédération; M. le chanoine R. Frigon, aumônier du Conseil Central de St-Hyacinthe, et représentant de Son Exc. Mgr Douville, de St-Hyacinthe; M. l'abbé P.-E. Bolté, aumônier de la Fédération; M. Geo. St-Germain, président du syndicat de Granby; Mme et M. Roland St-Georges, président des maîtres-barbiers et coiffeurs de St-Hyacinthe; M. L. Desmarais, vice-président du Conseil Central de St-Hyacinthe; Mme et M. L. Desmarais, vice-président du Conseil Central de St-Hyacinthe; Mme et M. J.-C. Laurange, représentant le député fédéral, M. Fontaine; Mme et M. J.-J. Bourgoin, vice-président de la Fédération; Mlle Fleurette Grégoire, présidente du Syndicat des Employés barbiers-coiffeurs et coiffeuses de St-Hyacinthe.

JOLIETTE

Dimanche le 5 juin, 2 syndicats affiliés au Conseil Central de Joliette, à la Fédération de la Pulpe et du Papier et à la C.T.C.C. ont tenu les élections annuelles de leurs officiers.

Le syndicat qui groupe les employés de la Cie Barrett a procédé à l'élection de ses officiers dimanche matin.

Les élections étaient sous la présidence de M. René Vincelette et le secrétaire d'élection était M. Pierre Lépine.

FURENT ELUS: M. Raymond Perreault, président; M. Irénée Chevrette, vice-président; M. Pierre Lépine, secrétaire-archiviste; M. A. Lajoie, trésorier; MM. Maurice Gagnon, Jean Forest et Jean-Marie Lane, directeurs; M. Gaspard Rivest, agent d'affaires; M. Jean Perreault, sentinelle.

Dans le papier

Le syndicat qui groupe les employés de la Cie Howard Smith de Crabtree a tenu ses élections dimanche soir.

Les élections étaient sous la présidence de M. Philippe Lesard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier, et le secrétaire d'élection était M. Noël Lacas, organisateur du Conseil Central de Joliette.

FURENT ELUS: M. Paul Breton, président; M. Paul Thibodeau, vice-président; M. Maurice Mireault, archiviste; M. G. Albert Hétu, trésorier; M. Roch Lafortune, financier; M. Marcel Ratel, correspondant, et Lucien Lafortune, sentinelle.

Grève efficace à McMasterville

La grève déclarée lundi dernier par les 450 employés de la CIL de McMasterville s'avère efficace et, à venir jusqu'à date, aucun des ouvriers n'est retourné au travail.

On se rappelle que la semaine dernière, les employés de cette firme qui manufacture des explosifs et des engrais chimiques à Beloeil, se sont mis en grève par suite de leur refus d'accepter les recommandations d'un tribunal d'arbitrage. Par la suite, au cours de négociations post-arbitrales, les parties en cause ont été incapables de s'entendre en ce qui concerne principalement la clause d'ancienneté, relativement aux mises à pied.

L'on sait que la CIL veut avoir le privilège de mettre à pied ses employés pour une période de trois semaines sans qu'il soit pos-

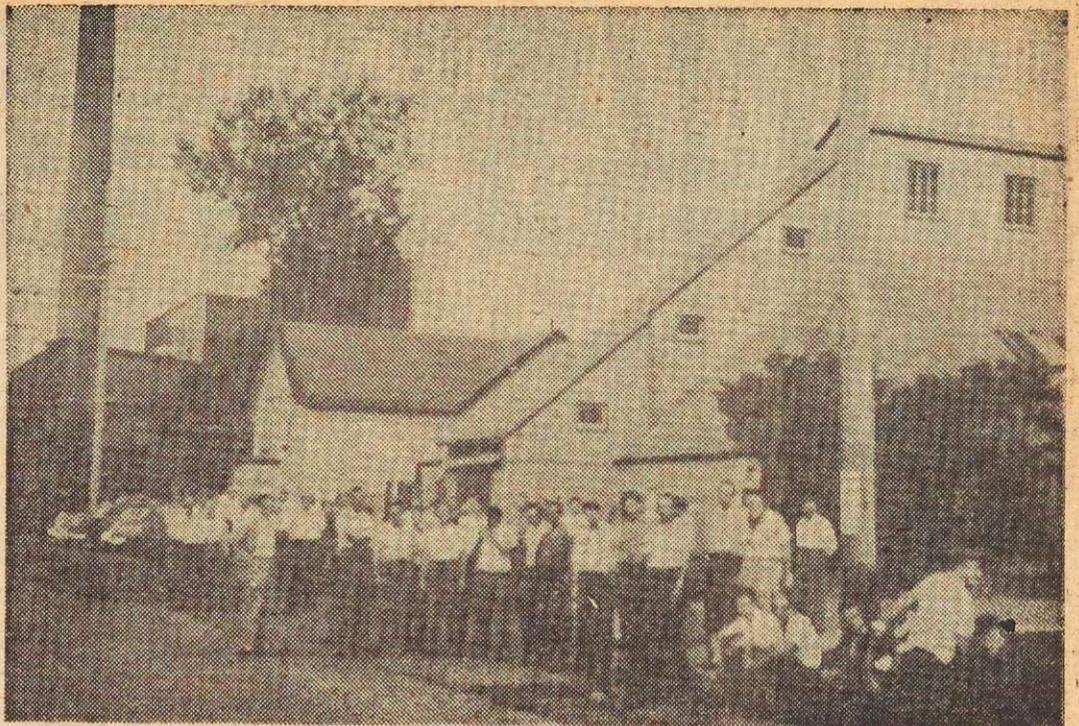
sible de tenir compte des années de service des employés.

Le syndicat est bien prêt à faire quelques concessions à ce sujet surtout quand il s'agit d'événements fortuits, mais il ne veut aucunement sacrifier l'ancienneté des employés.

Piquetage efficace

La grève est des plus efficaces, apprend-on des dirigeants syndicaux: seuls les employés du bureau de même que les contre-maitres, soit ce qu'on appelle le "staff", traverse les lignes de piquetage établies par le syndicat lundi dernier.

Depuis la déclaration de la grève, il y a eu quelques rencontres avec les autorités de la compagnie, ce qui signifie que les pourparlers sont toujours en cours, mais ils n'ont donné, à date, aucun résultat.



A l'usine CIL de McMasterville, le piquetage se fait dans l'ordre et aucun des employés concernés dans le conflit n'est retourné au travail. Ci-dessus une photo prise le matin de la déclaration de la grève, soit le 20 juin courant.

JOLIETTE

Augmentation de dix cents dans la construction

Le Syndicat catholique et national des ouvriers en construction de Joliette et la Fraternité des Charpentiers et le Syndicat patronal catholique de la Construction, viennent de signer une entente accordant une augmentation de 10 sous l'heure aux ouvriers de tous les métiers de la construction.

Tous les membres du Syndicat savent que leurs officiers font tout en leur pouvoir pour que le décret soit officiel le plus tôt possible.

Actuellement, tout se déroule très normalement et nous n'avons pas à nous plaindre encore de délai de la part du Ministère du Travail;

- 1.—L'entente fut signée le 29 avril 1955 et fut transmise aussitôt à l'honorable Antonio Barrette, Ministre du Travail
- 2.—L'imprimeur de la Reine dut faire la traduction anglaise d'un document d'environ 6,000 mots
- 3.—Le 28 mai 1955, soit moins d'un mois après la signature de l'entente, paraissait dans la Gazette Officielle de Québec un avis de modification du décret.

Durant les trente jours à comp-

ter de la date de publication de cet avis dans la Gazette Officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

C'est donc dire que dans un mois environ, le décret devrait être officiel et tous les employés de la construction devraient recevoir une augmentation de salaire de 10 sous l'heure.

Si dans un mois, les ouvriers de la construction ne reçoivent pas l'augmentation de 10 l'heure, c'est que des patrons se seront objectés à certains taux négociés et que le ministre du Travail aura retardé la publication du décret officiel, car, après une publication de 330 jours un projet de décret est présenté par le ministre du Travail au Conseil Exécutif pour approbation puis remis au lieutenant-gouverneur de la province pour être sanctionné.

La Loi des Accidents du travail modifiée dans six provinces

OTTAWA (P.O.C.)—Le ministère fédéral du Travail a publié récemment une brochure sur "La réparation des accidents de travail au Canada." On y expose les récentes modifications apportées aux lois sur l'indemnisation des accidentés du travail, dans six provinces du Canada.

Le bulletin fournit une explication concise du régime de responsabilité collective en matière de réparation des accidents de travail dans toutes les provinces canadiennes. En plus de cette étude comparative, on y expose sommairement les deux lois fédérales régissant l'indemnisation.

Les six provinces qui ont modifié leurs lois respectives sont les suivantes: Colombie-Britannique, Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, Ontario, et Saskatchewan.

SHAWINIGAN

Arrêt de travail de 550 employés chez Dupont of Canada Ltd.

Cet arrêt entraînerait la fermeture de CIL 1954 Ltd et de Canadian Resins, par suite de l'interdépendance des industries — Les ouvriers ne peuvent plus supporter les délais de négociations et de la conciliation.

Quelque 550 employés de Dupont of Canada Ltd de Shawinigan ont brusquement cessé le travail mardi matin pour protester contre les lenteurs des négociations et du retard apporté aux procédures de conciliation.

L'on sait qu'au cours des négociations qui avaient débuté en avril dernier aux deux usines de la CIL, soit la CIL (1954) Ltd et celle de Dupont of Canada Ltd, les employés avaient demandé une augmentation de 14 p. 100, de façon à obtenir un salaire de base de \$65.00 par semaine, soit le salaire que requièrent les besoins du budget établi par le gouvernement fédéral que nous avons publié dans notre édition d'il y a deux semaines.

Aucune offre

Les deux compagnies n'ont rien offert en négociations directes mais ce n'est que mercredi dernier que les assemblées générales des syndiqués ont demandé à leurs négociateurs de retourner rencontrer les autorités des entreprises concernées et les prier de négocier sérieusement. La raison de cette demande des ou-

vriers syndiqués, c'est que les compagnies n'ont aucune raison sérieuse à apporter pour s'opposer aux demandes syndicales. En effet, les compagnies ne veulent pas se baser sur la productivité des employés, ni sur les profits qu'elles réalisent, encore moins sur les besoins du budget familial des ouvriers, mais seulement sur le taux de salaire moyen qui prévaut dans la région. Les travailleurs de l'industrie chimique, de même que les travailleurs du papier et de l'aluminium, disent que ce taux moyen est trop bas et qu'il leur appartient, puisqu'ils sont à l'emploi de compagnies prospères, de contribuer à relever le taux moyen des salaires dans la région.

Bien que le syndicat ait consenti à baisser ses demandes originales de 14 p. 100 à 9 p. 100, soit un salaire de base de \$1.57 l'heure, la Cie Dupont s'est déclarée prête, lundi de cette semaine, à n'accorder que 3 cents d'augmentation l'heure, ce qui porterait le salaire de base de \$1.42 à \$1.45.

Lundi soir, les employés mis au courant de ces offres les ont trouvées dérisoires et les travailleurs de l'équipe de nuit sont entrés dans l'usine pour préparer l'arrêt des opérations sans que la compagnie ne souffre quelque dommage que ce soit.

Un groupe d'employés de la Canadian Carborundum a cessé de travailler lundi dernier par suite du refus de la compagnie de donner suite à leur requête afin d'obtenir un homme de plus par équipe pour les chauffeurs de fournaise en été, alors que la chaleur est particulièrement intense.

Les négociations n'ayant pas apporté de résultats satisfaisants, les quelque 30 préposés aux fournaises ont brusquement cessé le travail à 10 h. mardi matin au moment où les négociations se poursuivaient toujours entre les représentants des parties, et ils sont allés rejoindre les travailleurs de la Dupont Ltd., qui se trouvaient en assemblée.

A la Belgo

Par ailleurs, nous apprenons que les employés de la Belgo ne manifestent aucune envie de retourner au travail tant que la compagnie ne se décidera pas à négocier sérieusement avec le syndicat et n'aura pas montré sa volonté de reconnaître le syndicat des employés comme le porte-parole et le représentant des ouvriers. Nous apprenons que lors de la parade de la Saint-Jean-Baptiste, à Shawinigan, les employés de la Belgo et de la Laurentide ont reçu un témoignage de sympathie non équivoque de la part de la population de Shawinigan.

TRAVAIL ET FOYER

Vacances familiales pour la travailleuse

Ses vacances . . . Ces 15 jours de repos bien mérité, auxquels elle a rêvé toute l'année entre le bruit des machines, les repas avalés en vitesse, et les inquiétudes quotidiennes de la vie . . .

Qu'en fera-t-elle? Comment peut-elle les employer? Louer avec sa famille un petit chalet pour 15 jours? Impossible. La maman entrera en vacances dans trois semaines, le père termine les siennes et la soeur cadette aura le dernier choix quant à la date, c'est-à-dire septembre. Car contrairement à plusieurs pays, nous n'avons pas ici de lois qui se préoccupent des vacances des travailleuses. Pas de législation qui facilite les vacances familiales en fixant des dates précises pour ces dernières.

Elle devra donc rester en ville ou s'organiser seule pour partir si possibilité il y a.

Mais, existe-t-il vraiment des facilités d'évasion pour les travailleuses qui veulent s'éloigner de la ville durant leurs vacances?

Elle a besoin de changer d'air, de réapprendre à écouter le bruit du vent dans les arbres, le chant des oiseaux aussi. Elle a besoin d'oublier le bruit des machines, de la ville poussiéreuse, des mesquineries de toutes sortes. Il lui faudrait partir pour que la détente soit complète.

Mais pour partir il faudrait aussi que lui soit facilités les transports à prix modique, les pensions à un tarif autre que celui des touristes.

Il faudrait en quelque sorte que des organismes soient mis sur pieds qui étudieraient les possibilités pour les travailleuses de sortir de la ville pour leurs vacances, choix d'endroits en pleine nature mais confortables afin que le repos en soit vraiment un. Aussi il faudrait voir les possibilités que dans les conventions collectives on établisse partout les mêmes dates de vacances, afin que soient possibles les vacances familiales. D'autres pays ont réussi à procurer aux travailleuses un peu de sécurité de ce côté. Pourquoi pas nous?

Renée GEOFFROY

L'affiliation syndicale, une condition d'emploi

La Cour suprême de l'Etat de New-York (division des appels) a décidé récemment que le refus d'un travailleur de devenir membre du syndicat dans un établissement où l'atelier syndical est en vigueur constitue "un abandon volontaire de l'emploi" et, de ce fait, le rend inadmissible aux prestations d'assurance-chômage voulant que le geste du travailleur ait constitué un abandon volontaire de l'emploi sans raison valable, et a ordonné renversement d'une décision contraire rendue par le tribunal d'appel de l'assurance-chômage.

Aux termes de la convention collective en vigueur dans l'établissement, les travailleurs sont tenus de payer des cotisations au syndicat après 60 jours d'emploi. Dans la présente cause, le travailleur a refusé de payer les cotisations et, une fois que le syndicat a obtenu son renvoi, il a réclamé des prestations d'assurance-chômage, lesquelles lui ont été refusées. Il en a appelé et le tribunal d'appel de l'assurance-chômage a rendu une décision en sa faveur.

La Cour suprême a renversé cette décision du tribunal d'appel, déclarant: "Il s'agit ici d'un acte tout aussi volontaire que la plupart des choix entre une ligne de conduite ou une autre. Il faut prévoir les conséquences évidentes qu'aura son choix. Ce choix équivalait à une décision de la part du travailleur de ne pas satisfaire à une condition de l'emploi".

Le tribunal a poursuivi: "Le refus de payer son transport par autobus pour arriver à temps au travail quand il est prévu que le retard entraînera renvoi; ou de se procurer des outils, des vêtements ou de l'équipement lorsque le contrat de travail engage le travailleur à se les procurer; ou de se procurer la formation technique requise pour continuer à exécuter le travail, alors qu'il est loisible au travailleur de faire l'une quelconque de ces choses ou non, constituerait une séparation "volontaire" s'il avait pour effet de terminer l'emploi."

NOTRE MAISON

Notre maison aura des fenêtres sans vitre et des murs transparents qui n'existeront que pour nous. Notre maison sera ouverte à tous vents. qui reviendront de l'autre bout de la terre, chargés des parfums cueillis par les routes, nous parler des rivages lointains caressants à qui l'écoute. Notre maison sera légère à nos épaules et les murs ne pèseront pas sur les têtes de tous ceux qui viendront dans notre maison tournés vers les nouveaux printemps. Notre maison, blanche et subtile n'existera que pour ceux qui voient les brins d'herbe le long des voies ferrées. Et tout en haut de notre maison contre le ciel, ouverte vers l'immensité, notre chambre blanche décorée par les étoiles.

Tiré de "Poèmes pour les ouvriers et les autres".

—Ed. Ouvrières.

Camp d'été pour fillettes et garçons

de 6 à 12 ans

Sous la direction des Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil, à Sainte-Catherine sur le Lac Magog. Surveillance constante, amusements de toutes sortes. Baignades, excursions, pique-niques, gymnastique. Très bonne nourriture. Ouverture le 2 juillet pour les fillettes; pension \$10 par semaine. Ouverture pour camp des garçons le 1er août; pension \$12 par semaine. Pour tous renseignements vous adressez aux Soeurs de N.-D. du Bon-Conseil, 189, rue Laurier, Sherbrooke, tél.: LO. 7-7077.

Camp Fatima pour jeunes filles

Situé à trois milles de Sherbrooke sur les bords de la rivière Magog. Atmosphère gaie, familiale. Sports et distractions pour tous les goûts. Canotage, baignade, tennis, badminton, ping-pong, croquet, etc. Excellente cuisine. Chambre privée. Pensions \$22 par semaine. Pour tous renseignements vous adressez aux Soeurs de N.-D. du Bon-Conseil, Sherbrooke. Tél. LO. 7-7077.

LES VACANCES d'une mère de famille

Est-ce que vous ne lisez pas cet article, madame, seulement pour voir si je veux me moquer de vous? Comment, des vacances pour une mère de famille? Personne n'ignore qu'une maman ne prend jamais de vacances. Où qu'elle soit, même si ses petits ne sont pas là, elle traîne avec elle ses préoccupations quotidiennes à leur sujet. Et quand elle est devenue grand-maman, elle englobe la deuxième génération dans ses inquiétudes.

Même la maman qui peut se permettre de passer l'été à la campagne, avec ses enfants, est-ce qu'elle prend des vacances? Qu'elle soit à la ville ou à la campagne, il faut qu'elle continue à faire manger sa marmaille et à laver les vêtements. Cela veut dire que continuent les mêmes tâches de cuisine, lessive, repassage, raccommodage, et souvent dans de moins bonnes conditions qu'à la ville. Et si les enfants ne sont pas exposés aux dangers de la rue, ils sont exposés à ceux de l'eau, et il faut autant de surveillance.

Je partage évidemment là-dessus, madame, votre opinion. Il n'y a pas de vacances pour une mère de famille. Mais ce que j'ai à vous dire, c'est qu'il y a un moyen d'abandonner pour l'été nos poses de pauvres martyrs condamnés à suer au-dessus du poêle et de prendre quelques moments des repos au soleil. En somme, si nous ne pouvons prendre de vraies vacances, c'est que, comme les gros businessmen, nos préoccupations sont trop importantes pour que nous les laissions tomber du jour au lendemain.

Mais contrairement aux hommes d'affaires millionnaires qui s'éloignent de l'objet de leurs soucis et dépensent des sommes folles pour essayer vainement d'oublier leurs tracasseries, nous, les mamans, sans dépenser un sou et sans nous éloigner de la maison, et même en continuant de surveiller les enfants dans la cour ou aux terrains de jeux, nous allons prendre une heure ou deux de détente au soleil, à chacun des beaux jours de l'été.

Il n'y en a pas une d'entre nous, en tout cas il n'y en a pas beaucoup qui puissent se vanter de passer tout l'été sans flâner sur le perron à causer avec les voisines, à se plaindre de la chaleur et à répéter qu'elle n'a pas envie de travailler à l'intérieur par ce beau soleil.

De ces flâneries-là, nous en faisons souvent. Mais il y a la manière. Si vous voulez suivre ma recette, vous allez flâner de votre plein gré, avec l'idée que c'est ce que vous pouvez faire de mieux pour le bien de votre famille. Vous allez organiser vos journées pour terminer votre travail de maison l'avant-midi, pour prévoir une partie du souper pendant la préparation du dîner, pour retarder à tous les 15 jours les travaux de ménage que vous aviez l'habitude d'accomplir chaque semaine. Il vous restera sûrement une couple d'heures, l'après-midi, pour vos vacances quotidiennes.

Ces deux heures là, vous allez les passer avec les enfants, étendue ou soleil tout en les surveillant, ou bien lisant le journal à l'ombre pendant qu'ils s'amuse au terrain de jeux, ou bien faisant une promenade avec eux en leur montrant quelques-unes des choses qui ont enchanté votre enfance.

Vous aurez la peau plus brune, la santé meilleure et l'humeur plus agréable. Peut-être les amis de votre mari lui demanderont-ils où il a pris l'argent pour envoyer sa femme en Floride? . . .

Jeanne DANSEREAU

Nos femmes de syndiqués voyagent

Mmes Yvan Legault et Maurice Sauvé racontent à qui veut l'entendre le beau voyage qu'elles ont fait à Sherbrooke, pour assister au congrès de la métallurgie.

Elles y ont rencontré des femmes de Shawinigan, d'Arvida et de l'Île Maligne, des femmes qui ont accompagné leurs maris de si loin, pendant les chaleurs de ces derniers jours, parce qu'elles s'intéressent au travail de leurs époux et au progrès du mouvement. Elles ont droit à nos félicitations.

Mmes Legault et Sauvé ont aussi rencontré, en compagnie de Mme Michel Chartrand, un groupe de 200 femmes de syndiqués à Shawinigan, à l'occasion de l'arrêt de travail aux compagnies Laurentide et Belgo.

Les femmes ont assisté à un thé, l'après-midi, et elles ont écouté M. Chartrand leur expliquer les causes du conflit. Pour beaucoup d'entre elles, ce fut une révélation. "Si on nous avait parlé comme ça plus tôt, on-elles dit, nous n'aurions jamais eu d'objection aux activités syndicales de nos maris."

Toutes ces femmes se sont retrouvées à l'assemblée du soir, et elles ont entendu deux interviews à la radio, les jours suivants.

Les femmes de Shawinigan en ont conclu que lorsque les maris font assez confiance à leurs épouses pour leur expliquer les causes des conflits industriels, celles-ci ont habituellement l'intelligence qu'il faut pour comprendre où se trouve le meilleur intérêt des ouvriers.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les
syndiqués de Canadian Vickers

Les élections

L'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers vient de choisir le nouvel exécutif pour la prochaine année. Voici les noms des officiers élus: Yvon Gaudreault, président; Ernest Woods, vice-président; Marcel Dubord, secrétaire; Lucien Desaulniers, trésorier; Raoul Beaudoin, secrétaire-financier; H. "Butch" Bouchard, et A. Della Malva, directeurs; Emile Mercure, sentinelle; Paul Laframboise a été réélu par acclamation, agent d'affaires du syndicat.

Toronto aide les chômeurs

Il y a deux mois, la ville de Toronto décidait de donner du travail aux quelque 2,500 chômeurs de cette ville qui ne rece-

vant pas de prestations d'assurance-chômage. Pour obtenir droit à cette forme d'assistance, il fallait être résidant de la ville depuis le 1er janvier 1954 et vouloir accepter le travail offert.

Un grand secret

On savait que l'armée américaine ne dévoilait pas ses secrets au peuple ni au congrès mais voilà que même le Secrétaire de l'Armée n'en sait pas plus long que le public: l'autre jour, devant un sous-comité de la Chambre le Secrétaire de l'Armée a demandé un crédit de \$45,000,000. Lorsqu'on lui a demandé à quelles fins cet argent serait affecté, il a déclaré n'en rien savoir parce que cette fin était tellement secrète qu'on ne lui en avait pas soufflé mot. C'est ce qu'on appelle un secret bien gardé!

SHAWINIGAN

Les employés de l'Alcan rejettent unanimement une sentence inacceptable

Le Syndicat national des Employés de l'Aluminium Co. de Shawinigan a rejeté unanimement les recommandations du tribunal d'arbitrage qui avait été chargé d'étudier le différend survenu il y a près d'un an entre les employés et la compagnie.

L'assemblée des syndiqués qui a eu lieu mardi soir a demandé à son comité de négociations de rencontrer les autorités de la compagnie en

négociations post-arbitrales.

Comme une période de 14 jours doit s'écouler avant qu'un syndicat puisse déclarer la grève, les syndiqués ont demandé à leurs négociateurs de faire rapport de leurs démarches le 5 juillet prochain.

A cette date, le syndicat prendra les décisions que lui dicteront les circonstances.

Le différend

Les syndiqués ont rejeté unanimement les recommandations du tribunal sur les points suivants: la clause des griefs, la clause d'ancienneté, les droits de

la gérance, la durée de la convention, l'augmentation des salaires, la rétroactivité. C'est donc dire que la sentence arbitrale ne règle absolument rien et que les négociations vont recommencer à neuf pour se poursuivre jusqu'au 5 juillet.

Entre temps, le comité conjoint des négociations dans Shawinigan s'est réuni d'urgence en vue d'étudier la situation dans son ensemble, mercredi soir. Au moment d'aller sous presse, nous ne connaissons pas les décisions qui ont été prises.

DOLBEAU

Négociations dans le commerce de détail

Le Syndicat national des Employés du Commerce de Dolbeau et Mistassini a négocié le mois dernier avec l'Association des Marchands détaillants de Dolbeau et Mistassini des amendements à une convention collective de travail préliminaire au décret No 621.

Après de longues négociations qui aboutirent à la conciliation, les parties réussirent à s'entendre sur les termes d'une nouvelle convention qui ne signifiait pas grand chose parce qu'elle accordait très peu d'avantages aux employés du commerce de détail dans ces deux villes. Toutefois, l'entente était faite, il ne restait plus qu'à signer la convention collective.

Quelque temps après, les représentants du syndicat allèrent rencontrer les représentants de l'Association des Marchands détaillants de Dolbeau et Mistassini pour signer la nouvelle convention de travail et ce, en présence d'un conciliateur du gouvernement provincial, soit M. Gaétan Charbonneau. A ce moment, les négociateurs de la partie patronale refusèrent de signer la convention collective qu'ils avaient acceptée quelques jours auparavant.

Le Syndicat tint alors une assemblée générale au cours de laquelle il étudia sérieusement la situation. Il fallut bien se rendre à l'évidence, même si elle est brutale, et reconnaître le fait que ces marchands ne sont pas sérieux. Ils acceptent les termes d'une convention collective et

quelques jours plus tard, ils refusent de signer sous prétexte qu'ils ne veulent plus. Est-ce le signe qu'ils pensent après avoir agi? C'est là une méthode dangereuse et à surveiller si l'on veut éviter des erreurs coûteuses.

Ces bons messieurs veulent maintenant augmenter les heures dans la semaine de travail et tenir leurs établissements ouverts le samedi soir jusqu'à 10 heures. C'est ce qu'on appelle en bon français, rétrograder. Et ce ne sont pas des travailleurs syndiqués qui souscriront à de telles choses.

Aussi, le Syndicat a-t-il cru bon, dans les circonstances, de faire la seule chose qui reste à

faire, c'est-à-dire de demander l'abrogation du décret no 621 en vigueur dans le commerce de détail de Dolbeau et Mistassini. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait ces jours derniers.

Ensuite, le Syndicat verra à négocier d'une façon plus sérieuse en se prévalant des certificats de reconnaissance syndicale qu'il détient déjà et ceux qu'il pourra obtenir. Ce sera l'anarchie dans le commerce de détail à Dolbeau et à Mistassini d'ici ce temps-là, mais c'est là un mal inévitable ou plutôt un mal que seuls les propriétaires de magasins peuvent éviter, en discutant d'une façon sérieuse.

Shawinigan ...

(Continued from page 8)

demands the revocation of certification by the Quebec Labor Relations Board and it is granted, the situation remains the same, because, as is known, nothing in the law gives the Board the right to revoke union certification while negotiations and completion of a collective labor agreement are in progress in the Province of Quebec and elsewhere in Canada.

The unions are ready to again take up direct negotiations at any time and with the signing of a collective labor agreement, the only issue remaining is the drawing up of a minor regulation which will return each worker to his job and just rights with the necessary retroactive benefits.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE

LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Un demi-pain aux chômeurs sans prestations

OTTAWA (C.P.A.) — Une proposition pour que les provinces défraient 50 p. 100 du coût d'assistance aux chômeurs sans prestation lorsque ce pourcentage atteindra un certain niveau de la population a été faite par le gouvernement fédéral lors de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu à Ottawa, les 20 et 21 juin derniers.

Cette conférence d'une journée avait été organisée lors de la rencontre préliminaire d'avril dernier. Lors de l'ouverture des discussions, le gouvernement fédéral avait offert de payer de 30 à 50 p. 100 du coût d'assistance quand le nombre des chômeurs atteindrait 1/2 de 1 p. 100 de la population du Canada. L'offre finale du gouvernement prévoit une participation fédérale couvrant la moitié du coût d'assistance quand le total des chômeurs atteindra .45 de 1 p. 100 de la population.

En se basant sur les chiffres de l'an dernier, le fédéral ne fournirait rien tant qu'il n'y aurait pas 22,707 chômeurs en Ontario, 19,746 dans le Québec, 3,951 en Saskatchewan et 5,697 en Colombie-Britannique. L'augmentation de la population depuis l'an dernier fera que le chômage devra être encore plus sévère que les chiffres mentionnés avant qu'Ottawa fournisse son aide aux chômeurs. Il est en outre à souligner que certaines catégories de travailleurs comme les employés d'hôpitaux ou encore les personnes recevant déjà de l'assistance comme les mères nécessiteuses ou les employés en service domestique ne seront pas éligibles à ce plan.

Plusieurs délégués à la conférence ont fortement critiqué le gouvernement fédéral d'avoir abandonné les propositions qu'il faisait dans le Livre Vert de 1945 alors qu'il proposait de prendre à sa charge tous les chômeurs aptes et voulant travailler mais incapables de se trouver un emploi.

Le Trésorier provincial de la Saskatchewan, M. Clarence Fines, a noté que le fédéral n'offrait qu'un "demi-pain" aux chômeurs sans prestations, mais il a ajouté que les provinces se verraient forcées de l'accepter parce que c'est encore mieux que rien. Un autre délégué a déclaré que cette nouvelle formule laisserait aux provinces et aux municipalités la responsabilité de venir en aide aux personnes dépourvues de revenu par suite du chômage.

On estime que le plan proposé coûtera au trésor fédéral une somme variant entre \$7.5 et \$10 millions par année.

Shawinigan Conflict Could Be Adjusted

In a letter addressed to the Honorable Antonio Barrette, Provincial Minister of Labor, Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. summarizes the nature of the actual conflict in progress with the Consolidated Paper Corporation at Shawinigan Falls and Grand'Mère.

The employees do not want Sunday production work and from a legal standpoint an employee always possesses the right to voluntarily quit his job, the same applying to an employer's right to fire an employee. This right applies to both groups of workers or individuals and may be exercised during the life of a collective labor agreement or during negotiations or arbitration. When the severance of employment is given an employer, the employee in question is entitled to his wages up to date, pension fund contributions, if a plan exists, vacation pay and his unemployment insurance book.

The employee understands that he has no right to draw unemployment insurance benefits until a certain period of time has lapsed. If a worker learns that his employer is unable to place him back in his respective job, he can place his case into the hands of his union who in turn will negotiate the means of securing the worker of his return to his job.

At Shawinigan and Grand'Mère the workers have dispensed with the obligation of going to conciliation and arbitration and which allows them the right to direct negotiations.

It is not necessary for all employees to quit their jobs, but it is sufficient for a representative number to decide on this action and even if the company

(Continued on page 7)

Secretary Marchand Returns in July

We are in receipt of a letter from Geneva, Switzerland, advising "Le Travail" that Mr. Marchand, general secretary of the C.C.C.L. intends to return to Canada about July 10.

Mr. Marchand is actually participating in the deliberations presently under way of the International Labor Organization acting as councillor to labor's representation.

In his letter Mr. Marchand has posted us on his activities and meetings with top European labor leaders, notably the International Confederation of Christian Unions.

We recall that recently Mr. Marchand was interviewed over the network of the British Broadcasting Corporation in London, England, and this broadcast was later transmitted over the Canadian networks by the C.B.C. Radio-Canada.

During the course of the interview, Mr. Marchand informed his interviewers and the listening audience of the reason for his attendance at the London School of Economics and also gave a brief outline on the nature of the C.C.C.L. Movement in Canada.

FARNHAM

Chemical Union Held Convention

The city of Farnham last week-end was the site of great activity, when the Federation of Industrial Chemical Workers (C.C.C.L.) held their annual convention.

President Emile Hébert read his report which was approved by the attending delegates. He later spoke on the unity which is evident in this younger branch of the C.C.C.L. Unions.

Concerning the question of fusion which appeared in the report the convention unanimously passed the following resolution:

"That the Fédération of Chemical Products present a demand at the approaching C.C.C.L. Convention of a resolution calling for radical changes in the structure of the C.C.C.L., with the aim in view of better serving the interests of the workers and a general administrated centralization unit to counterbalance the participation of the workers at all levels of the Movement."

Another resolution adopted read: "This convention takes steps to insure that all its affiliated members be given a square deal with the English newspaper concerned that this resolution of importance to a possible 8,000 to 9,000 members of the C.C.C.L. be kept abreast of what is transpiring in different industries of the Province, so that they will better understand their own problems.

That action be taken immediately to put through a motion that has been voted and approved at the last C.C.C.L. Convention".

The business agent's report presented by Maurice Vassart was unanimously approved by the convention delegates.

After the election of officers took place, Reverend Paul-Emile Bolté, P.S.S., addressed the members in both languages.

SAINT-HYACINTHE

Union Members Seeking Office As Aldermen

Two veteran C.C.C.L. union officials have decided to enter the political field in St. Hyacinthe in an aldermanic election which will be held in St. Hyacinthe early next month.

This announcement has been forwarded "Le Travail" last week-end upon the convention held by the Federation of Shoe and Clothing Employees (C.C.C.L.). By coincidence, the two aspirants to public office are presently members of the striking employees of Penman's Limited.



Mr Leonard Pion

Mr. Leonard Pion is president of the National Union of Knitting Workers (C.C.C.L.) for the past three years and former vice-president of the Central Council of St. Hyacinthe.

The other prospective candidate, Mr. Ronald Daudelin, who is running in Seat No. 2 in the approaching elections is presently a member of the union executive and is occupying the position of administrator of the strike fund of Penman strikers. Mr. Daudelin enjoys the respect and confidence of all the workers. He is past president of his



Mr Roland Daudelin

union and the Central Council of St. Hyacinthe.

Having membership in many associations he is also a director of the Caisse Populaire in his city, an active worker in the Lacordaire Movement, and upon the recommendation of His Excellency Monsignor Douville, Bishop of St. Hyacinthe, he represents the workers on the Social Service Committee in the diocese of his city.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Election Results

The National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) held election of officers in their union hall on June 20. A jam-packed hall of members nominated and voted into office the following members: Yvon Gaudreault was chosen as president, Ernest Woods, vice-president, Marcel Dubord, secretary, Lucien Desautniers, treasurer, Raoul Beaudoin, financial secretary, H. "Butch" Bouchard and A. Della Malva, directors and Emile Mercure, sentinel. The popular Business Agent, Paul Laframboise, was re-elected by acclamation.

Disloyal To Duty

Word has reached this column upon several different occasions of the launching of an insidious and slanderous campaign by some individual, who is disgruntled and suffering from an

overdose of ambition. Any man who attempts to slur the efforts of honest union officials can never lay claim to be called a true union man. Quite needless to state that characters such as this have little or no following. As the motto of the Order of The Garter puts it "Honni soit qui mal y pense"!!!

Top Secret

The U.S. Army is keeping secrets, not only from Congress and the people, but even from the Secretary of the Army, who is supposed to be the Army's civilian boss. That was illustrated the other day at a House Appropriation subcommittee hearing. The committee asked Army Secretary Robert T. Stevens what a certain \$45,000,000 was for. He said he didn't know, because "the purpose was so secret it had not been told to him". That's keeping a secret, brother!!!

THE EDITORS OPINION

The Necessity For Political Action

The C.C.C.L. has decided to launch an organization of Political Action and it is our purpose at this time to bare some facts which demonstrate the necessity for political education in our Country.

On the 8 of June, The Canadian Institute of Public Opinion, better known as the Gallup Poll, conducted a survey, the question posed being "What does the Conservative Party policy stand for"? Thirty-eight p. 100 of the interrogated confessed to complete ignorance of the doctrines of the Conservative Party.

On the other hand 62 p. 100 admitted having no notion of the existence of the Conservative Party.

A week later, the same question was posed to Canadians concerning the C.C.F. Party when 62 p. 100 of persons contacted had no answer to offer, while the remainder gave several answers of various meanings, such as socialism, sharing of wealth, friend of labor state control, etc.

This demonstrates that a small percentage of the interrogated population possessed clear ideas of the ideology of the political parties, the C.C.F. Party being the better understood, no doubt because the older established parties have several points of doctrine in common.

But taking all things into consideration the answers show that this group of interrogated citizens were disinterested in regard to public questions and problems.

The people who do not exercise their franchise can be attributed to the lack of knowledge of political parties, and if they do register their vote, it is simply to follow the trend and be controlled by the Party using the greater power of organization in an election campaign which covers press, radio and television.

But the foremost problems, the party aims and promises, ideas to be accepted or rejected, remain in darkness and are forgotten or unknown. These are the principal reasons that the citizens are in dire need of political education.

The discovery of these cardinal points show that the masses, because of their indifference, or ignorance of the problem in question are needful of orientation in the face of doctrines and propositions which call for their support and are exacting to their realization.